



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt cinq, le vendredi 4 Avril à 19 heures 30 les membres des Archers du Cœur de Nacre, se sont réunis à Luc sur Mer salle de la Baleine, sur convocation du Président du Conseil d'Administration en date du 27 Février 2025

L'assemblée est présidée par Luc PHILIPPE, en sa qualité de Président et le secrétariat est assuré par Thierry BOUQUEREL Secrétaire Général.

L'Association est composée de 39 membres dont 23 d'entre eux ont le pouvoir de voter. Après vérification de la feuille de présence et d'émargement, et la validation des pouvoirs qui ont été donnés par 3 membres, le Président indique que l'assemblée est régulièrement constituée, conformément aux articles 8 et 9 des statuts de l'association (*), et qu'elle peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

(*)Rappel :

(Article 8 :L'Assemblée Générale de l'association est composée de tous les membres prévus au premier alinéa de l'Article 2, membres actifs à jour de leurs cotisations, membres d'honneur et membres bienfaiteurs. Les membres âgés de seize ans au moins au jour de l'Assemblée prennent part aux votes.)

(Article 9 : Pour la validité des délibérations, la présence du quart des membres visés à l'Article 8 est nécessaire.)

Le Président remercie l'ensemble des 13 membres présents à cette assemblée générale ordinaire ainsi que Monsieur Alain ADAM, Maire Adjoint de Douvres La Délivrande .

Puis, il rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Situation globale de l'Association au terme de la présente mandature,
- Présentation de la situation financière,
- Résultats sportifs de la saison hivernale 2024
- Élection du nouveau Conseil d'Administration de l'Association.

LS

LM

Nous commençons cette assemblée par un hommage à Marc Spiller qui nous a quitté en Janvier dernier. Nous n'oublions pas sa gentillesse et sa disponibilité pour aider à la préparation des évènements organisés par le club.

Présentation du compte d'exploitation 2024

Les Archers du Cœur de Nacre

Année 2024

Compte d'exploitation de l'année 2024			
Dépenses		Recettes	
Achats Investissements	424,00 €		583,00 €
Rétrocessions Licences FFTA	2 969,47 €	Ventes licences FFTA	3 185,00 €
Dépenses manifestations	1 741,01 €	Manifestations 2024	3 292,58 €
Petits matériels archerie club	911,20 €	Subvention Commune Douvres	1 200,00 €
Concours Salle	215,00 €	Subvention Commune Départem	
trophés	302,50 €	Subvention ministere des sports	250,00 €
Déplacement Concours		Sponsor petit paradis	500,00 €
La poste	13,11 €	Prêt de matériel	188,00 €
Fomation arbitre	450,00 €		
Fournitures de Bureau	53,89 €		
Assurance RC	339,68 €		
Pot Galettes des Rois		Ristournes Frais de Banque	88,32 €
Fleurs	132,00 €	intérêts livret bleus C. Mutuel	6,77 €
Frais Bancaires	130,66 €		
Total des Dépenses	7 682,52 €	Total des Recettes	9 293,67 €
Résultat Bénéfice de l'exercice	1 611,15 €	Résultat Déficitaire de l'exercice	
Banque Credit Mutuel 01/01/2024	2 804,81 €	Banque Credit Mutuel 31/12/2024	4 314,22 €
Livret Credit Mutuel 01/01/2024	225,96 €	Livret Credit Mutuel 31/12/2024	232,73 €
Variation des comptes bancaires			1 516,18 €
Caisse au 01/01/2024	407,87 €	Caisse au 31/12/2024	502,84 €
			94,97 €
			1 611,15 €

Commentaires

Globalement le Résultat de l'exercice en 2024 est de +1611 €.

A titre de comparaison il était de 100 € en 2022 et de 720 € en 2023

Au 31 décembre 2024 les comptes financiers de l'association se présentent comme suit
Le compte bancaire au 31/12/2024 était de **2072.47 €** (dans les comptes il a été repris en sus des mouvements de début janvier 2025 se rapportant à des évènements 2024) ce qui nous donnée un montant de 4 314 €

A fin février 2025 le compte bancaire s'élève à **4 184 €**

Le Livret Crédit Mutuel 31/12/2024 s'élève à 232.73 €

Fin décembre 2024 le montant de la Caisse est **502.84 €**

Manifestations

Sur l'année 2024 il a été organisé deux concours en janvier et en décembre 2024
Ces deux concours ont permis de générer des résultats pour notre association

LP

T3

Concours de janvier 2024

Globalement le montant global des recettes sur les deux jours est de 1 606.50 € (dont inscriptions aux concours 1198.00 € et recettes buvette 407.50€)

En face de ces recettes les dépenses se montent à 801.14€ (dont principalement factures vivres 480 € et des arbitres pour 120 €)

Ce qui nous donne un bénéfice net de 796.36€

Concours de décembre 2024

Globalement le montant global des recettes sur les deux jours est de 1636.88 € (dont inscriptions aux concours 1268.00 € et recettes buvette 368.88€)

En face de ces recettes les dépenses se montent à 854.00€ (dont principalement factures vivres)

Ce qui nous donne un bénéfice net de 782€

Commentaires sur les recettes

Les principales recettes de l'Association (en dehors des manifestations que le club organise) résident dans la vente de licences et des subventions

Sur le montant des licences (ce qui est en correspondance avec le nombre de licenciés) celui-ci évolue comme suit entre 2022 et 2024

- ✓ Ventes de 2022 licences 3 085€
- ✓ Ventes de 2023 licences 3 754€
- ✓ Ventes de 2024 licences 3 185€

En 2024 le club a reçu trois subventions pour 1 750 €

- ✓ La ville de Douvres 1200 €
- ✓ Le petit Paradis 500 €
- ✓ Le ministère des sports 250 €
- ✓

Les dépenses de l'année 2024

Les principales dépenses de l'année concernent le reversement à la FFTA pour 2 969.47 € (ce qui dégage pour le club 215 €)

Les dépenses liées aux manifestations 1740 €

La formation arbitre pour Pascal de 450 €

Un achat de portable pour 424 €

L'assurance pour 340 €

A l'issue de la présentation de ce compte d'exploitation par le Trésorier, l'assemblée donne quitus à Gérard JOLLY.

Situation globale de l'Association au terme de la présente mandature

Evolution du contexte Associatif

L'évolution du Club suivant les Saisons 2023, 2024, et 2025 peut être analysée en fonction :

- Du nombre de licenciés,
- De la répartition des licenciés Adultes/Jeunes et Poussins,
- De la répartition Femme/Homme,
- De la répartition par types de licences.

LP

TB

Données associatives	Saison 2023	Saison 2024	Saison 2025
Nombre de licenciés	52	43	39
Répartition Adultes/Jeunes/Poussins	33/18/1	25/17/1	25/11/1
Répartition Femmes/Hommes	10/42	10/33	7/32

Résultats sportifs de la saison hivernale 2024

Pascal présente le bilan de la saison sportive. Le récapitulatif des résultats de nos archers est à retrouver en pièce jointe.

Félicitations aux plus valeureux notamment Florence, Lino, Markyann sans oublier Frédéric Quinto Champion de Normandie.

Vie du club

Remerciements à nos bénévoles et en particulier Gérard et François pour leur dévouement auprès de nos jeunes archers débutants ou non.

Félicitations à Lino qui fait un excellent travail pour l'entraînement des plus jeunes, cela avec ses deux complices Gérard et François.

Statuts

Deux points des statuts concernant les articles 6 et 9 ont été précisés.

Le conseil d'administration est composé de 3 membres au moins et de 9 membres au plus.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés.

Cette correction a été adoptée à l'unanimité. Les nouveaux statuts corrigés seront déposés en Préfecture dans les plus brefs délais.

Projets d'activités

- Prochain concours en Décembre 2025 ou Janvier 2026
- Participation à la Fête de la Baronnie
- Participation à la Fête des Jeunes à LUC
- Participation à la Colline aux Oiseaux au profit de le Mucovicirose
- Participation au Téléthon (à voir)

Projets d'investissements

- Changement des paillons extérieurs
- Réfection des paillons intérieurs

- Restauration des arcs de prêt
- Acquisition d'un Chrono Tir par la Mairie de Luc sur Mer

Élection du nouveau Conseil d'Administration de l'Association

Il est rappelé les éléments suivants :

Pour qu'une Association soit valide, un minimum de 3 membres est nécessaire,
Pour qu'une Association de Tir à l'Arc soit adhérente à la Fédération Française de Tir à l'arc, 6 membres doivent constituer son Conseil d'Administration,
Le C.A. actuel est composé de 7 membres qui se répartissent les tâches suivantes :

La Présidence,
Le Secrétariat Général,
La Gestion Financière,
La Gestion du Matériel d'Archerie,
La délégation aux projets extérieurs,

L'appel à candidature a été transmis le 27 février 2025 avec un délai de remise des actes de candidature fixé au 14 mars 2025.

Sur les 23 membres éligibles, 8 se sont portés candidats. Ce sont :

BOUQUEREL Thierry,
CHEVILLON François,
DELANOË Jean Luc,
GAILLET Gérard,
GAUNEAU Pascal,
MAHE Michel,
OUIN Philippe,
PHILIPPE Luc.

Après le déroulement du scrutin secret et le dépouillement des votes, les candidats suivants ont obtenu :

Thierry BOUQUEREL, 16 voix,
François CHEVILLON, 16 voix,
Jean Luc DELANOË, 16 voix,
Gérard GAILLET, 16 voix,
Pascal GAUNEAU, 16 voix,
Michel MAHE, 16 voix,
Philippe OUIN, 16 voix,
Luc PHILIPPE, 16 voix.

L'alinéa 1 de l'article 6 des statuts de l'Association, précisant que le Conseil d'administration est composé de 9 membres au plus, les 8 candidats précités sont donc élus et forment le nouveau Conseil d'administration des Archers du Cœur de Nacre.

LS

18

Aucun autre point n'est soulevé, la séance est levée à 20 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président, et le Secrétaire Général.

Le Président,



Le Secrétaire,



En complément au présent Procès verbal et dans le cadre de la nouvelle mandature :

A la suite de la levée de la séance de cette Assemblée générale, les membres du nouveau conseil d'administration, à l'unanimité, ont décidé de procéder à la nomination à bulletin secret de son Bureau et à l'attribution des autres fonctions.

Ainsi : Luc PHILIPPE	Président
Jean Luc DELANOE	Vice Président
Philippe OUIN	Trésorier
Thierry BOUQUEREL	Secrétaire
Pascal GAUNEAU	Webmaster
François CHEVILLON	Encadrement des Jeunes
Gérard GAILLET	Encadrement des Jeunes
Michel MAHE	Responsable matériel

Le Président,
Luc PHILIPPE



Le Secrétaire,
Thierry BOUQUEREL

